

# CSS VALDI

---

17 décembre 2013

Ressources, territoires, habitats et logement  
Énergie et climat Développement durable  
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer

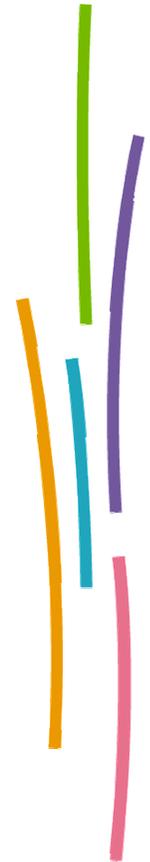
**Présent  
pour  
l'avenir**



Direction Régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement du Limousin

[www.limousin.developpement-durable.gouv.fr](http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr)

# Actualités de l'inspection des installations classées sur le site



# Visites d'inspection

Visite d'inspection du 5 avril 2013 en binôme avec le pôle risques Centre-Limousin :

- 13 non-conformités ont été constatées
- 6 remarques ont été formulées

→ Réponse transmise par l'exploitant le 9 juillet 2013

Visite d'inspection du 29 octobre 2013 (aspects déchets et suites données à certaines remarques et non-conformités de la précédente visite) :

- 2 non-conformités ont été constatées
- 11 remarques ont été formulées

→ En attente de la réponse de l'exploitant

# Non conformités constatées

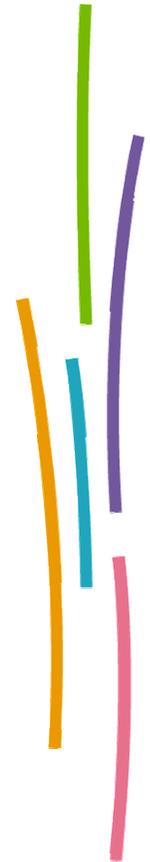
Les NC constatées au cours des 2 visites ont porté sur les thématiques suivantes :

- Valeurs d'émission
- Quantités stockées sur site
- Évacuation des déchets
- Installations de protection contre le risque foudre
- Installations électriques
- Réalisation des contrôles après travaux soumis à permis de feu
- Définition de la PPAM, mise à disposition de la liste des EIPS et information du CHSCT
- Renseignement complet des BSSD

Lors de la visite du 29/10/2013, constat que certaines NC ont été traitées. Le traitement de 2 NC (déchets, BSDD) est en cours.

# Étude de dangers

## Étude pour le captage du H<sub>2</sub>S



# Étude de dangers

- Étude prescrite par l'article 4 de l'AP du 17/11/2011
- Étude remise par l'exploitant le 07/01/2013
- La 1<sup>ère</sup> version de l'étude a été analysée conjointement avec le pôle risques de la DREAL Centre.
  
- 08/08/2013 : transmission à l'exploitant des remarques et commentaires sur l'étude
- 21/08/2013 : rapport de l'Inspection transmis au préfet
- 16/10/2013 : réunion entre l'Inspection et l'exploitant appuyé par son bureau d'études
- 04/11/2013 : courrier de l'Inspection rappelant les engagements pris par l'exploitant :
  - Prise en compte du nouveau procédé de lavage de la TAR,
  - Remise de la version complétée de l'EDD pour la troisième semaine de janvier 2014,
  - Réponse sur la prise en compte des remarques formulées par l'Inspection.

# Étude technico-économique pour la captage des effluents atmosphériques

- 27/05/2013 : réunion entre l'Inspection, la direction de la DREAL et VALDI au cours de laquelle le traitement des odeurs a été abordé. L'exploitant annonce la mise en place d'un groupe de travail.
- 08/07/2013 : courrier de Valdi s'engageant à présenter à l'Inspection un avant-projet détaillé fin septembre.
- 15/10/2013 : présentation par Valdi à l'Inspection des conclusions des travaux du groupe de travail.
- Courrier DREAL actant de l'échéancier présenté par Valdi lors de la réunion du 15/10/2013, notamment :
  - 1<sup>er</sup> trimestre 2014 : consultation des fournisseurs
  - Mars 2014 : passage de la commande
  - Juin 2014 : système de captage opérationnel

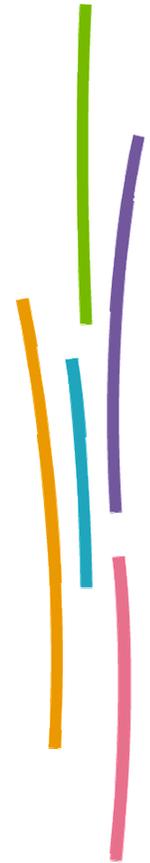
# IED (Industrial Emission Directive)



# Rubriques IED

- 04/05/2013 : parution au JO du décret n°2013-375 du 02/05/2013 modifiant la nomenclature des ICPE → création de nouvelles rubriques 3000 dites rubriques IED.
- 28/06/2013 : courrier de l'Inspection demandant à Valdi de se positionner sur les nouvelles rubriques IED avant le 05/11/2013
- 05/11/2013 : réception par voie électronique du courrier de l'exploitant se positionnant sur les nouvelles rubriques IED :
  - Rubrique principale :
    - 3510 (Élimination ou valorisation des déchets dangereux)
  - Rubriques secondaires :
    - 3550 (Stockage temporaire de déchets dangereux)
    - 3250 b (Transformation des métaux non ferreux – Fusion)

# RSDE



# RSDE – Contexte réglementaire

## Réglementation européenne :

- Directive de 1976 :
  - classement des substances en deux listes,
  - substances avec un objectif de réduction ou de suppression.
- Directive d'octobre 2000 (DCE) :
  - objectifs de bon état des eaux et de réduction ou suppression de certaines substances
- Directive de 2008 :
  - définition de Normes de Qualité Environnementales (NQE)

# RSDE – Contexte réglementaire

## Transpositions en droit français :

- Programme national d'action (juin 2005) :
  - transposition la directive de 1976
- Circulaire de février 2002 :
  - lancement de la 1<sup>ère</sup> phase de l'action RSDE (« état des lieux »)
- Arrêtés et circulaire de 2007 :
  - déclinaison de la DCE,
  - retrait et ajout de substances,
  - définition de NQE provisoires.
- Arrêtés ministériels de 2010 :
  - relatifs à l'évaluation de l'état des milieux,
  - mise en cohérence des NQE
- Circulaire du 5 janvier 2009 :
  - relative à la 2<sup>nd</sup>e phase de l'action RSDE pour les sites ICPE soumis à autorisation préfectorale
- Notes complémentaires à la circulaire RSDE (mars 2010, avril 2011)

# RSDE - surveillance initiale de Valdi

- En amont : invitation à la réunion d'information du 1<sup>er</sup> juillet 2009
- Échanges avec l'exploitant sur le projet d'arrêté préfectoral complémentaire de surveillance initiale
- Arrêté préfectoral complémentaire du 15 février 2010 :
  - Liste de 30 substances à mesurer :
    - substances des sous-secteurs d'activité 3.1 (regroupement, prétraitement ou traitement des déchets dangereux), 14.1 (sidérurgie) et 14.4 (production et/ou transformation des métaux non ferreux) de la circulaire de 2009,
    - substances des activités dites génériques,
    - substances dangereuses prioritaires mises en exergue lors de la première phase de l'action RSDE.
  - Modalités de la surveillance :
    - une mesure par mois pendant 6 mois,
    - prélèvement sur 24 h représentatif du fonctionnement de l'installation,
    - respect de l'annexe 5 de la circulaire de 2009 (prescriptions techniques pour les opérations de prélèvements et d'analyses).

# RSDE - surveillance initiale de Valdi

- Échanges avec l'exploitant de juillet 2010 à mai 2013 (relances, information sur compléments à la circulaire, prise en compte des critères d'examen des résultats, information démarrage de la campagne).
- Remise du rapport de synthèse en avril 2013 complété en mai 2013.
- Dépassement de la valeur du Flux Journalier Moyen Émis des seuils « colonne A » et « colonne B » de la note d'avril 2011 pour trois substances :

	FJME [g/jour]	Seuil « colonne A » [g/jour]	Seuil « colonne B » [g/jour]
Cadmium	14,19	2	10
Zinc	565,44	200	500
Nickel	6 661,75	20	100

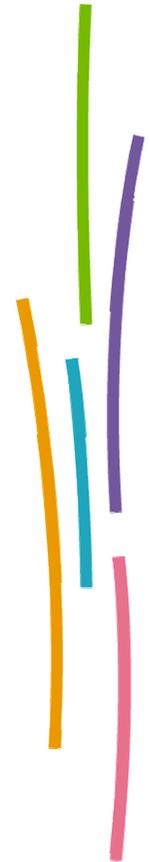
Seuil « colonne A » : seuil au delà duquel la surveillance pérenne est à prescrire.

Seuil « colonne B » : seuil au delà duquel le programme d'action et l'étude technico-économique sont à prescrire.

# RSDE - suites de la surveillance initiale de Valdi

- Envoi à l'exploitant, puis échanges de juin à août 2013, du projet d'arrêté préfectoral complémentaire prévoyant la réalisation :
  - de la surveillance pérenne pour les 3 substances avec remontée des informations recueillies
  - d'un programme d'action de réduction pour ces 3 substances
  - d'une étude technico-économique si aucune proposition de réduction n'est présentée dans le programme d'action
  - rappel des échéances 2021 et 2028 visant à la suppression de certaines substances
- Arrêté préfectoral complémentaire signé le 15 octobre 2013 et reprenant les points précédents avec les échéances suivantes à compter de la notification :
  - 3 mois pour la mise en place de la surveillance pérenne
  - 6 mois pour la remise du programme d'action
  - 18 mois pour la remise de l'étude technico-économique le cas échéant

# Échanges et discussions



***Merci de votre attention***

**Documents accessibles sur :**  
[www.limousin.developpement-durable.gouv.fr](http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr)

**Chemin d'accès :**  
**Prévention des risques et mines et carrières → Risques  
technologiques → Cartographie des établissements Seveso seuil  
haut**

